

We believe that it is unfair to exclude the right of a minority language group even though they may be a larger numerical group, but still constitute a small percentage of a large urban area.

Such a system should not be simply left to the local school board to establish depending on the varying amounts of public pressure that may be brought to the board.

We believe that it is in this area where the federal government can become involved through the financial support of education. Perhaps this is an area where the Secretary of State's office can provide grants on a per capita basis to English or French speaking Canadian minority groups. Such grants could be made directly to the school board to offset any additional cost that the establishment of the minority language elementary schools would cost. Our experience tells us that such costs would really be minimal, but never the less would exist, and this would be a justifiable cultural contribution that could be made by the federal government.

EDUCATIONAL FINANCE

In addition to per capita grants that could be made by the federal government to school districts that establish these special minority language schools, we also believe that the federal government could become involved in education research. A great deal of waste and duplication could be eliminated if the federal and provincial governments could combine their research resources to the great advantage of all Canadians. We believe that a National Education Research Council should be established, empowered not only to conduct educational research in consultation and in co-operation with the provinces, but that this Council could also provide grants to educationists and other qualified individuals for the writing of text books and other educational material to be published for use in Canadian schools.

THE INDIAN PEOPLE

The accord that is being sought now for the creation of a Canadian Constitution appears to be preoccupied with the French-English question, and while we do not want to diminish the importance of this question in any way, we feel that there is a danger that another people are being forgotten again in this process.

We refer to the native people of Canada.

There is no question in our minds that more has been accomplished by the Indian people in certain areas of social reform and development in the past five years than in the previous fifty, but little or no progress has been made in righting the wrongs that go back 100 years or more regarding aboriginal rights.

The Treaties and their interpretation are often discussed but we question the very validity of some of the treaties, because of the manner in which they were made; sometimes through the coarsest forms of coercion... the very rudimentary manner of interpretation and the ignorance of the native people to the intent of the treaty which they were signing.

Nous croyons qu'il est injuste d'exclure le droit d'un groupe de la langue minoritaire même s'il représente un groupe numériquement considérable, mais constitue encore un faible pourcentage de l'ensemble de la région urbaine.

L'application d'une telle politique ne devrait pas être laissée aux commissions scolaires locales qui doivent tenir compte des groupes de pression dont elle est l'objet.

Nous croyons que c'est dans ce domaine que le gouvernement fédéral peut participer en accordant un appui financier à l'éducation. Peut-être c'est un domaine où le bureau du Secrétaire d'État peut accorder des subventions sur une base per capita aux groupes minoritaires anglophones et francophones canadiens. De telles subventions devraient être accordées directement aux commissions scolaires pour compenser les coûts additionnels que comporterait l'établissement d'écoles élémentaires pour le groupe de la langue minoritaire. D'après notre expérience, nous savons que de tels coûts sont vraiment faibles, mais néanmoins existeraient, et ce serait une contribution légitime du gouvernement fédéral à la culture.

LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

En plus des subventions per capita que pourrait accorder le gouvernement fédéral aux districts scolaires qui établissent ces écoles spéciales pour le groupe de la langue minoritaire, nous estimons que le gouvernement fédéral devrait également participer à la recherche en éducation. On pourrait ainsi éliminer beaucoup de perte et de répétition dans la recherche si le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux combinaient leurs ressources en recherche, ce qui serait à l'avantage de tous les Canadiens. Nous croyons qu'un conseil national des recherches en éducation devrait être établi et devrait avoir le pouvoir non seulement de faire de la recherche en éducation ou en collaboration et en consultation avec les provinces, mais que ce conseil pourrait également accorder des subventions aux éducateurs et à d'autres personnes compétentes pour la rédaction de manuels scolaires et d'autre matériel scolaire qui serait publié et utilisé dans les écoles canadiennes.

LES INDIENS

L'entente que l'on recherche maintenant pour l'élaboration d'une constitution canadienne semble se préoccuper de la question entre Français et Anglais, et quoique nous ne voulions pas diminuer l'importance de ce problème d'une façon quelconque nous croyons qu'il y a encore danger d'oublier un autre peuple au cours de ce processus.

Nous parlons des indigènes du Canada.

Il nous paraît indiscutable que, dans certains secteurs de réforme et de développement social les Indiens ont fait plus au cours des 5 dernières années qu'au cours des 50 années précédentes; toutefois, on sait qu'on ne peut attacher à redresser les injustices concernant les droits des indigènes qui remontent à 100 ans ou plus.

Les traités et l'interprétation qu'on en donne font souvent l'objet de discussions. Mais nous mettons en doute la validité de certains de ces traités, étant donné la façon dont ils ont été conclus: on a été contraint de signer certains traités sans aucune explication. Les indigènes ignoraient même souvent ce que contenait le traité qu'ils signaient.